

AVIS – CORONAVIRUS (COVID-19)

Dans un souci de santé publique, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) tient à appliquer avec sérieux la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCVR tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, conformément à l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020, l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 et l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que du décret numéro 102 2021 du 5 février 2021 et du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, la séance du Conseil qui aura lieu le **mardi 29 juin 2021, à 7 h30**, au siège social de la MRCVR situé au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville, Québec, J3G 0B7, par moyens de télécommunication, sera **sans public**, mais celle-ci sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participant(e)s et le résultat de la délibération des membres.

La MRCVR recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus (COVID-19) pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la MRCVR, lequel est le suivant :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Interventions de l'assistance
5. Environnement
 - 5.1 Écocentre régional
 - 5.1.1 Octroi d'un contrat pour les travaux de construction en génie civil de l'Écocentre régional
 - 5.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie et de laboratoire relatifs à la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour la construction d'un écocentre régional
 - 5.1.3 Octroi d'un contrat de services à Nature-Action Québec pour la gestion de l'Écocentre régional en 2021 et 2022
6. Ressources humaines
 - 6.1 Confirmation de la fin de la période de probation d'un emploi
 - 6.2 Embauche d'un(e) secrétaire soutien aux Services

7. Clôture de la séance

Également, les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre les questions pouvant découler de l'ordre du jour à la personne responsable du greffe, et ce, **avant 14 h, le lundi 28 juin 2021**.

L'objectif de cette mesure est de permettre au Conseil de la MRCVR de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement du territoire, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-TROISIÈME (23^e) JOUR DU MOIS DE JUIN (06) DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

(Signé)
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière